

Division de statistique de l'ONU : Annuaire démographique

**Questionnaire sur les métadonnées relatives  
au recensement de la population et du logement**

Pays : FRANCE

Date du recensement de la population : 2010

Date du recensement du logement : 2010

**A. Informations sur le recensement de la population :  
caractéristiques générales**

**1. Informations sur le recensement**

Type de recensement	
a) Recensement classique	<input type="checkbox"/>
b) Recensement fondé sur des registres	<input type="checkbox"/>
c) Combinaison	<input type="checkbox"/>
d) Autre (veuillez préciser) : <a href="#">Recensement tournant par sondage</a>	<input checked="" type="checkbox"/>

**2. Type de dénombrement et de couverture**

Type de dénombrement	
a) <i>De facto</i> /population présente	<input type="checkbox"/>
b) <i>De jure</i> /population habituellement résidente	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) :	<input type="checkbox"/>

**Veuillez indiquer si les groupes de population ci-après ont été dénombrés dans le recensement**

Groupe de population	Compris	Non compris	Sans objet
a) Nomades	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes habitant dans des zones d'accès difficile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Membres des forces armées et navales et membres du personnel diplomatique et leur famille se trouvant à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Civils résidents temporairement (*) absents du pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

e)	Civils résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un autre pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f)	Membres des forces armées et navales étrangères et représentants diplomatiques étrangers et leur famille se trouvant dans le pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g)	Civils étrangers qui ne traversent pas la frontière quotidiennement et se trouvent temporairement (*) dans le pays, y compris les personnes sans papiers, ou les personnes en transit à bord de navires au port au moment du recensement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h)	Civils étrangers qui traversent la frontière quotidiennement pour travailler dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i)	Réfugiés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(*) pour une durée strictement inférieure à 12 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. Degré d'exhaustivité du recensement

Estimation du degré d'exhaustivité :	Population des deux sexes	Population masculine	Population féminine
a) Sous-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Sur-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Marge d'erreur nette (veuillez préciser l'unité : )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dénominateur de base pour l'estimation :	
a) Population dénombrée	<input type="checkbox"/>
b) Estimation de l'ensemble de la population	<input type="checkbox"/>
c) Ne sait pas	<input type="checkbox"/>

<b>Méthode(s) utilisée(s) pour estimer le degré d'exhaustivité :</b>	
a) Enquête postcensitaire	<input type="checkbox"/>
Date de l'enquête : [ ]	
Taille de l'échantillon (veuillez préciser l'unité : [ ])	
Zones urbaines et rurales : [ ]	
Zones urbaines : [ ]	
Zones rurales : [ ]	
Groupes de population exclus : [ ]	
b) Analyse démographique (veuillez préciser : comparaison avec des données d'état civil et migratoires pour certaines catégories d'âge. Ces méthodes ne sont toutefois pas suffisantes pour estimer un degré d'exhaustivité. [ ])	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autres méthodes (veuillez préciser : [ ])	<input type="checkbox"/>

#### 4. Définition des termes « zone urbaine » et « zone rurale »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones urbaines » est la suivante : communes appartenant à une unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones rurales » est la suivante : communes n'appartenant pas à une unité urbaine

#### 5. Définition du terme « ville »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « villes » est la suivante : **On parle de commune plutôt que de ville: la commune est la plus petite subdivision administrative française.**

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « agglomérations urbaines » est la suivante : **Le découpage adopté est celui des unités urbaines. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.**

#### **6. Définition du terme « localité »**

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « localités » est la suivante : **Les localités sont les communes. La commune est la plus petite subdivision administrative française**

#### **7. Définition de l'expression « aptitude à lire et à écrire »**

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour l'« aptitude à lire et à écrire » et l'« inaptitude à lire et à écrire » est la suivante :

#### **8. Degré d'instruction**

Suivez-vous la Classification internationale type de l'éducation (CITE) pour présenter les données relatives au degré d'instruction? **Non**

Dans l'affirmative, quelle révision?

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision)? **Des modélisations sont nécessaires, en particulier pour les postes 6, et pour la distinction des postes 1 et 2 de la CITE. Ces modélisations entraînent une moindre fiabilité pour ces informations. En revanche, les agrégations constituées respectivement des postes 1 et 2, 3 et 4, et 5 et 6 sont de bonne qualité.**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision).

## B. Caractéristiques économiques

### 1. Situation au regard de l'activité

Aux fins du recensement, quel est l'âge minimal retenu pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? **15 ans**

Aux fins du recensement, y a-t-il un âge maximal pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? **non**

Quelle est la période de référence utilisée pour déterminer l'activité économique d'une personne? **[REDACTED]**

### 2. Définition du terme « population économiquement active » utilisée dans le cadre du recensement

Définition de la population économiquement active	
a) Population habituellement active	<input type="checkbox"/>
b) Population active du moment	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : <b>[REDACTED]</b>	<input type="checkbox"/>

Les groupes ci-après sont-ils considérés comme économiquement actifs dans les statistiques nationales? Dans la négative, veuillez indiquer le mode de classement : **b) : les personnes sans emploi et qui déclarent explicitement ne pas rechercher de travail sont classées comme sans activité, économiquement inactives.**

**Les personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé, qui se déclarent "chômeurs (inscrites ou non à l'ANPE)" et qui ne déclarent pas explicitement ne pas rechercher d'emploi, sont classées comme chômeurs, économiquement actives.**

Groupe économique	Oui	Non
a) Membres de la famille qui contribuent à l'activité du ménage (non salariés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Forces armées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Travailleurs à temps partiel, y compris ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à des activités non lucratives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Employés de maison	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. Situation dans l'emploi

Utilisez-vous la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP 93) comme classification d'après la situation dans l'emploi dans votre pays? **non**

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CISP 93? **Non pas totalement**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CISP 93. **Les membres d'une coopérative de producteurs ne sont pas distingués**

### 4. Profession

Utilisez-vous la Classification internationale type des professions (CITP) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par profession? **non**

Dans l'affirmative, quelle révision?

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision)? **Oui, en partie. Le codage des individus classés en CITP poste 1 nécessite l'imputation de la notion de supervision. La CITP utilisée est la CITP 2008.**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision).

### 5. Branche d'activité

Utilisez-vous la Classification internationale type par industrie (CITI) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par branche d'activité? **oui**

Dans l'affirmative, quelle révision? **CITI Rév 4**

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision).

## C. Caractéristiques des ménages

### 1. Définitions

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ménage » est la suivante :

un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « noyau familial » est la suivante :

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage (voir définition de l'enfant d'une famille).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une famille et une seule, soit n'appartenir à aucune famille.

### 2. Chef du ménage/personne de référence

Définition	
a) Chef du ménage, défini comme suit : [ ]	<input type="checkbox"/>
b) Personne de référence, définie comme suit : La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent.  a) Dans l'exploitation principale du recensement, la personne de référence du ménage est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles :  si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence ;	<input checked="" type="checkbox"/>

<p>si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée ou, si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée.</p> <p>si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.</p> <p>b) Dans l'exploitation complémentaire du recensement, la connaissance des liens familiaux au sein des ménages permet de définir la personne de référence du ménage plus précisément que dans l'exploitation principale. La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :</p> <p>si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;</p> <p>si le ménage ne comprend aucun couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;</p> <p>si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée.</p>	
c) Autre [par exemple, co-chefs de ménage] : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## D. Caractéristiques du logement

### 1. Informations sur le logement

Quelle est la définition retenue pour le terme « unité d'habitation » aux fins du recensement?

Les unités d'habitation sont les logements ordinaires, ainsi que les habitations mobiles, les communautés, les résidences de tourisme.

Quelle est la définition retenue pour le terme « logement classique » aux fins du recensement?

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ..) ;

- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

Les unités vacantes sont-elles dénombrées parmi les logements classiques?

oui

Quelles est la définition retenue pour le terme « pièce » aux fins du recensement?

La notion de pièce recouvre les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m<sup>2</sup>) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ..

### 2. Définition du terme « ville » (comme mentionné dans le Questionnaire sur le recensement du logement : données sur les villes)

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ville » est la suivante :

On parle de commune plutôt que de ville: la commune est la plus petite subdivision administrative française.

Ville 1 (capitale) – Le territoire couvre :

Paris

Ville 2 – Le territoire couvre :

Marseille

Ville 3 – Le territoire couvre :

Lyon

Ville 4 – Le territoire couvre :

Toulouse

## **E. Bibliographie des statistiques de la population et du logement**

Veillez indiquer les publications dans lesquelles sont présentés les résultats de votre dernier recensement de la population et de votre dernier recensement du logement :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/resultats/2011/rp2011.htm>